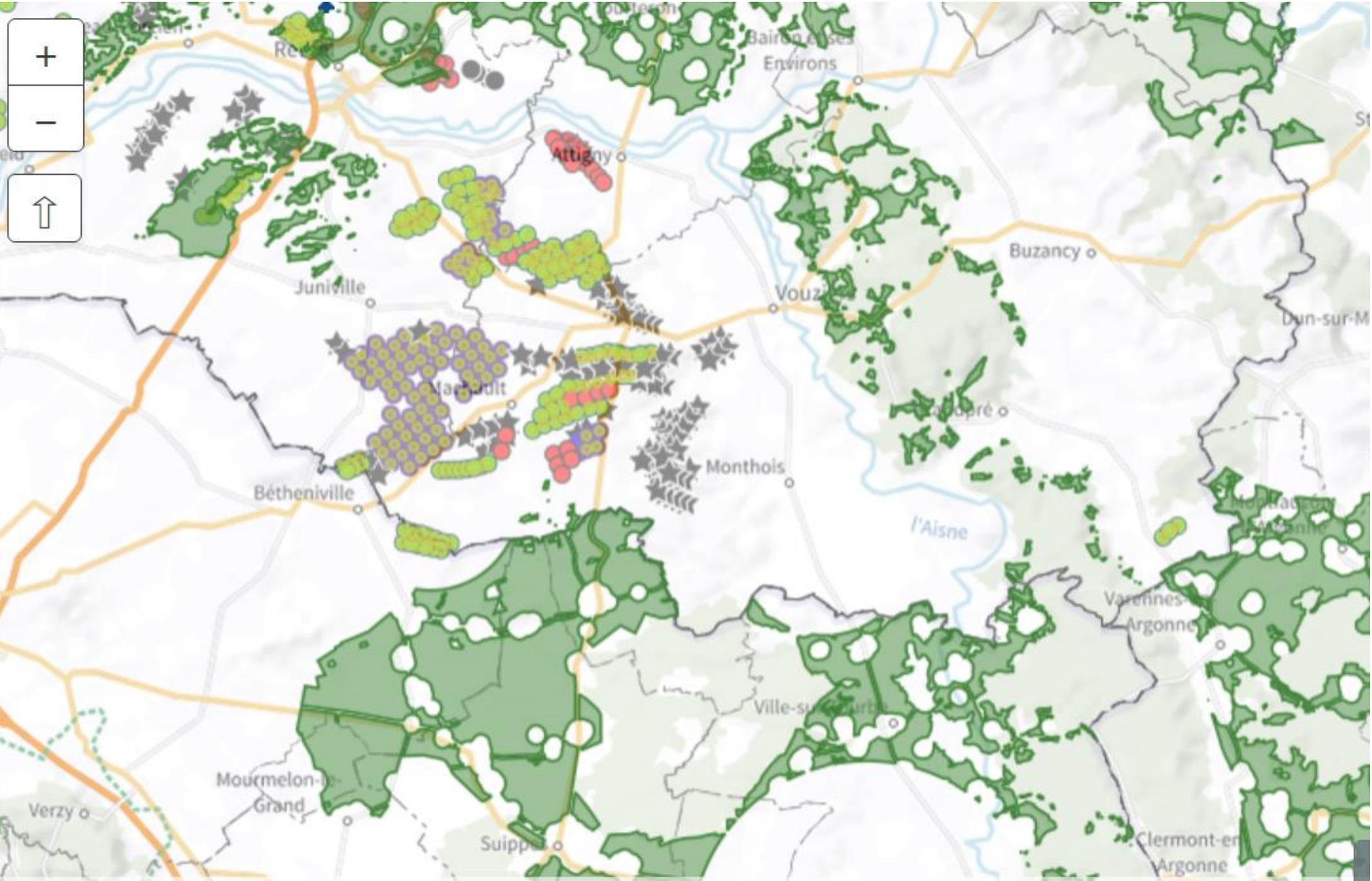


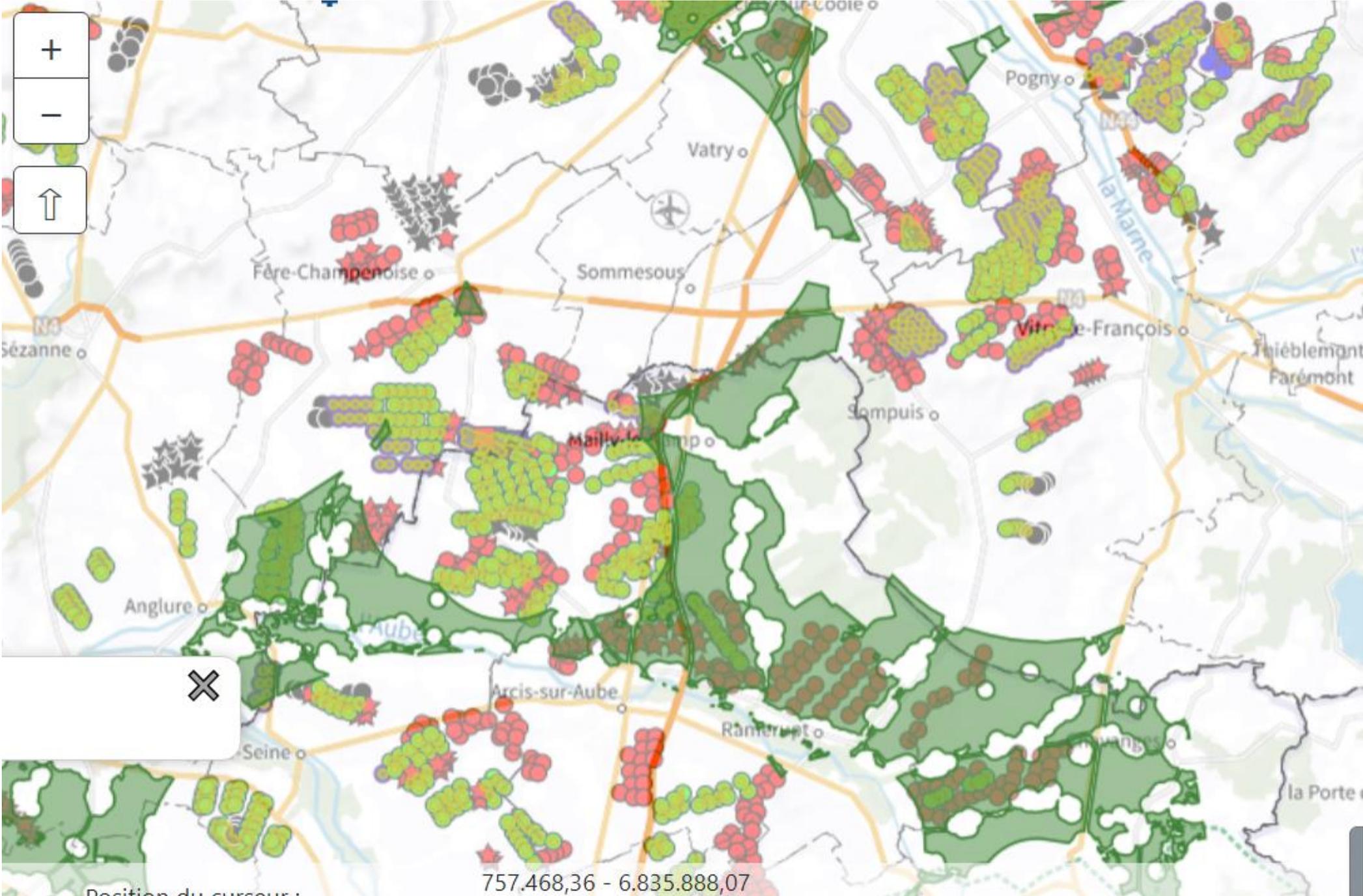
Cette carte révèle le caractère incompréhensible des ZFDE :

- a) Très peu d'éoliennes existantes en zone favorable
- b) Projets rejetés en zone favorable.... (ex Sud Vittel)
- c) Forme des zones favorables théoriques et non opérationnelle (bandes de 200 m de largeur) et incompatibles (petites et trouées) avec un champ éolien
- d) Protection de la vallée de la Moselle et de la Meurthe inexistantes...(Zone de 20 km à prévoir de part et d'autre et 10 km pour les affluents)
- e) Difficulté d'identification des contraintes paysage et MH



Cette carte révèle le caractère anarchique de l'autorisation des éoliennes durant les 20 dernières années, comme du caractère incompréhensible des ZFDE :

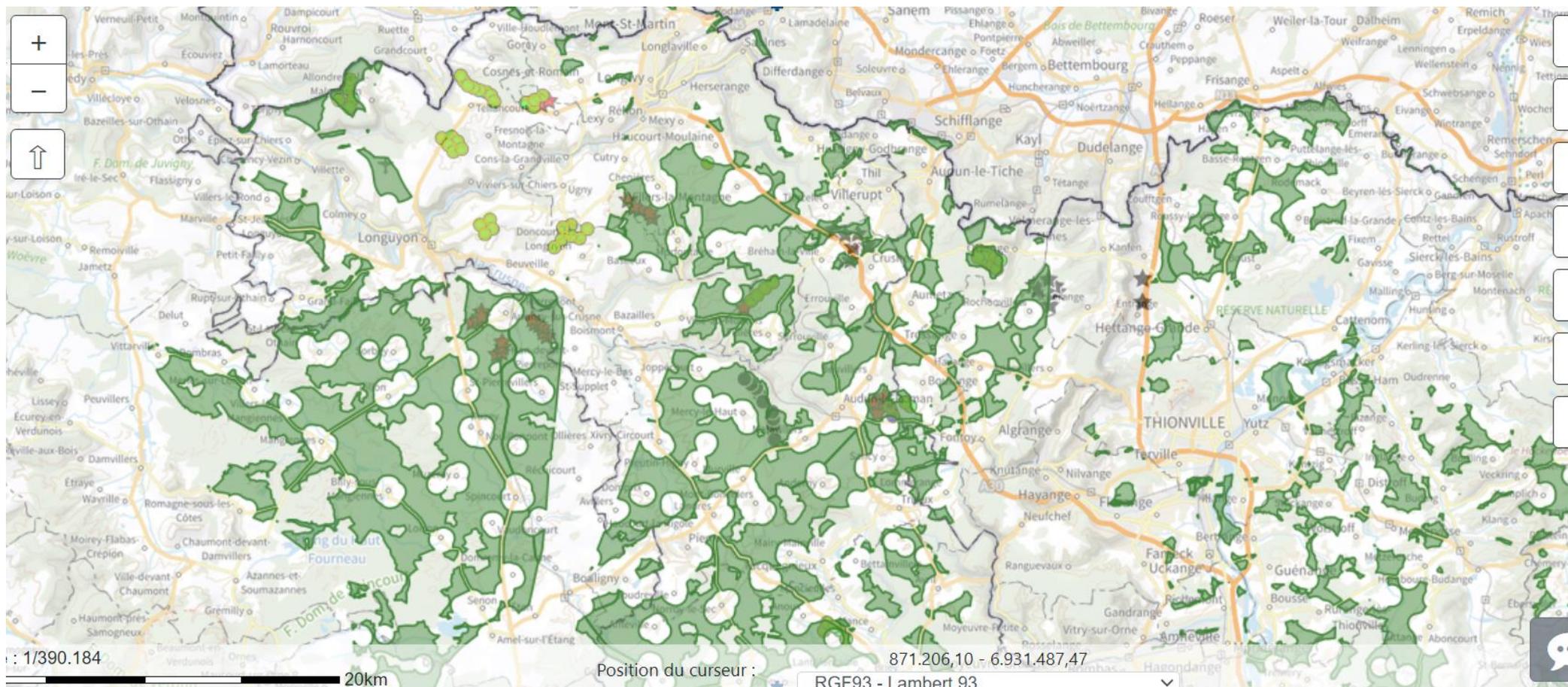
- a) Des centaines d'éoliennes existantes et autorisées et aussi refusées en zone défavorables
- b) Projets en cours d'instruction dans des zones défavorables
- c) Projets refusés en zone favorable
- d) Forme des zones favorables théoriques et non opérationnelle (bandes de 200 m de largeur) et incompatibles (petites et trouées) avec un champ éolien (Nord Est de Vouziers
- e) Carte ZFDE (projet en instruction dans la ZFDE) conduisant à un renforcement de l'encerclement existant sur une des zones les plus saturées en France (sud de Betheniville/Mourmelon)
- f) Non prise en compte de la vallée de la Marne (Zone de 20 km à prévoir de part et d'autre et 10 km pour les affluents)
- g) Difficulté d'identification des contraintes paysage et MH



Cette carte révèle le caractère anarchique de l'autorisation des éoliennes durant les 20 dernières années, comme du caractère incompréhensible des ZFDE :

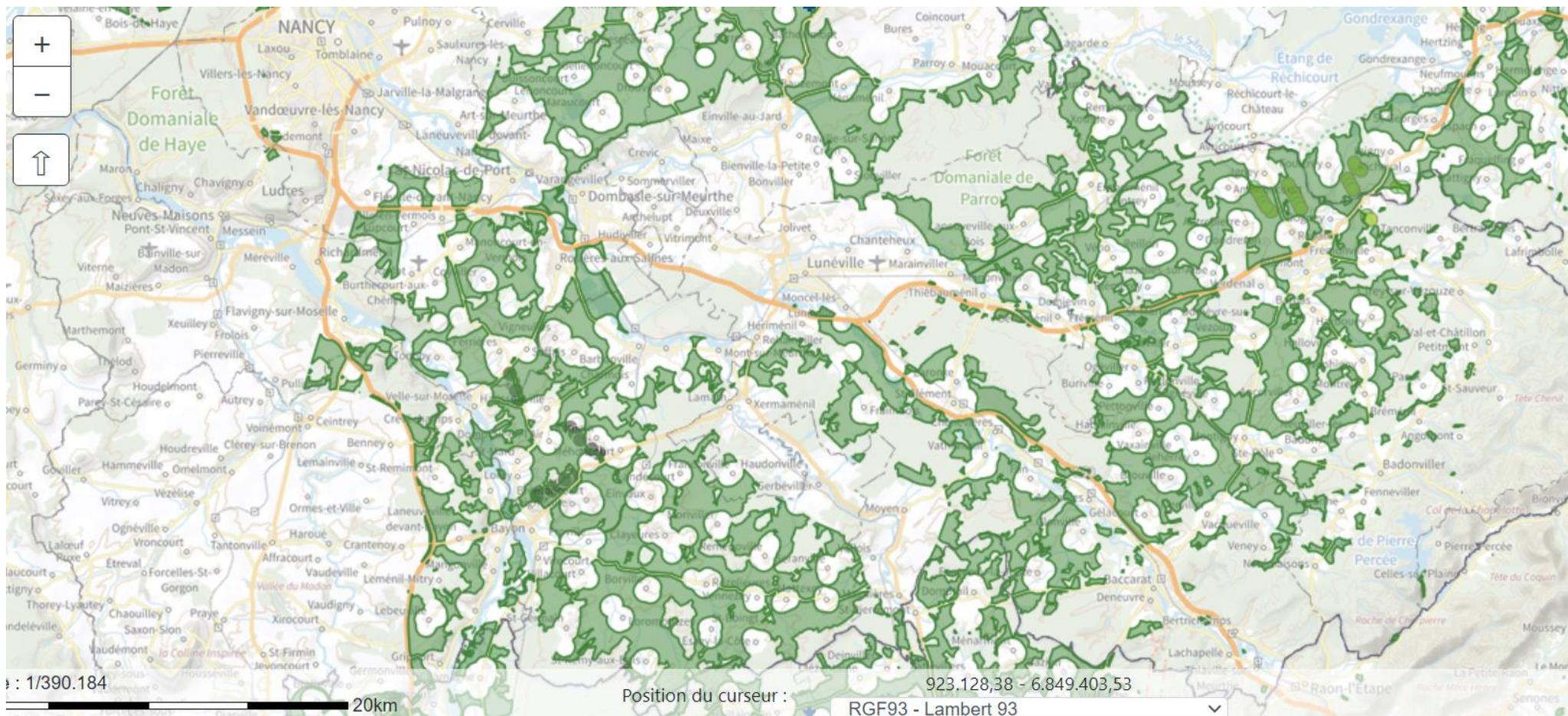
- a) Des centaines d'éoliennes existantes et autorisées en zone défavorables
- b) Projets en cours d'instruction dans des zones défavorables
- c) Projets refusés en zone favorable
- d) Forme des zones favorables théoriques et non opérationnelle (bandes de 200 m de largeur)
- e) Carte ZFDE (projet en instruction dans la ZFDE) conduisant à un renforcement de l'encerclement existant sur une des zones les plus saturées en France (photo ci-dessous avec 150 éoliennes dans un rayon de 10 km autour de l'église de Corroy – Eolienne la plus proche à moins d'1 km)
- f) Non prise en compte de la vallée de la Marne (Zone de 20 km à prévoir de part et d'autre et 10 km pour les affluents)
- g) Difficulté d'identification des contraintes paysage et MH





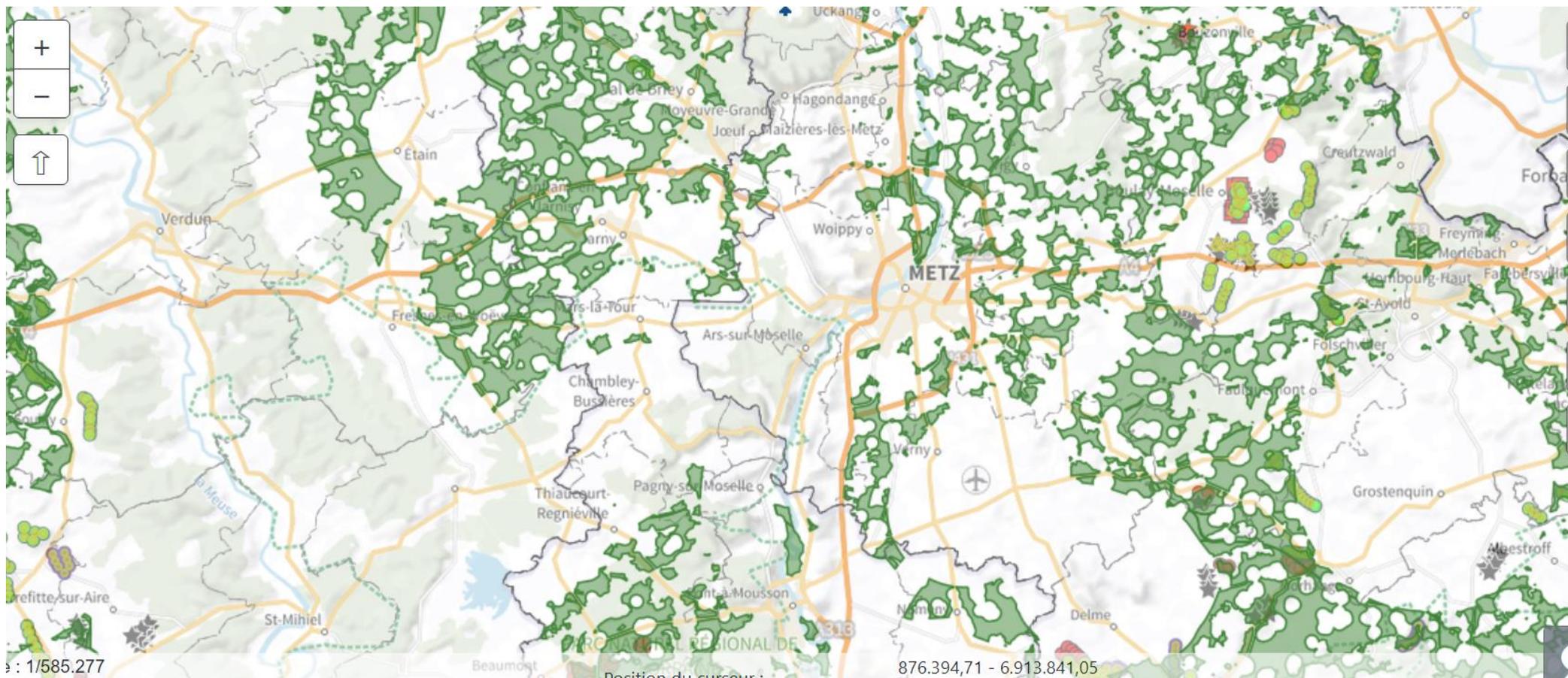
Cette carte révèle le caractère anarchique de l'autorisation des éoliennes durant les 20 dernières années, comme du caractère incompréhensible des ZFDE :

- a) Plusieurs dizaines d'éoliennes existantes et autorisées en zone défavorables
- b) Projets abandonnés en zone favorable.... Mais qui cernaient des villages
- c) Forme des zones favorables théoriques et illogiques (bandes de 200 m de largeur) et incompatibles (petites et trouées) avec un champ éolien
- d) Non prise en compte de la vallée de la Chiers (Zone de 20 km à prévoir de part et d'autre et 10 km pour les affluents)
- e) Aéroport de Villerupt en zone favorable !!!!
- e) Difficulté d'identification des contraintes paysage et MH



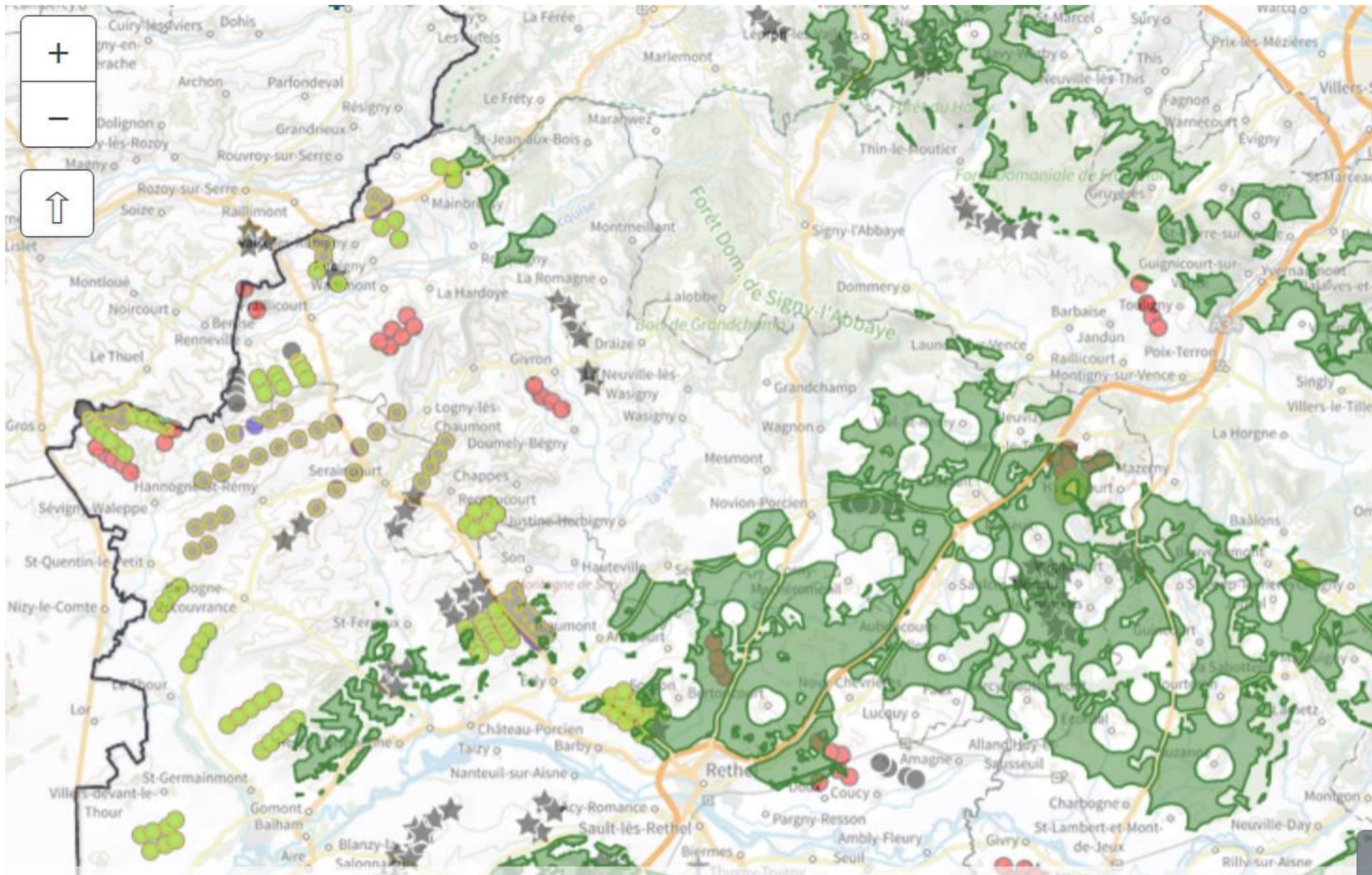
Cette carte révèle le caractère incompréhensible et dangereux des ZFDE :

- a) Très peu d'éoliennes existantes
- b) Projets rejetés en zone favorable.... (ex Romain)
- c) Forme des zones favorables théoriques et non opérationnelle (bandes de 200 m de largeur) et incompatibles (petites et trouées) avec un champ éolien
- d) Protection de la vallée de la Moselle et de la Meurthe inexistantes...(Zone de 20 km à prévoir de part et d'autre et 10 km pour les affluents)
- e) Difficulté d'identification des contraintes paysage et MH



Cette carte révèle le caractère anarchique de l'autorisation des éoliennes durant les 20 dernières années, comme du caractère incompréhensible des ZFDE :

- a) Plusieurs dizaines d'éoliennes existantes, autorisées et en instruction en zone défavorables(ex Creutzwald)
- b) Projets rejetés en zone favorable.... (ex Sud Morhange)
- c) Forme des zones favorables théoriques et non opérationnelles (bandes de 200 m de largeur) et incompatibles (petites et trouées) avec un champ éolien
- d) Protection de la vallée de la Meuse, mais pas de la Moselle...(Zone de 20 km à prévoir de part et d'autre et 10 km pour les affluents)
- e) Difficulté d'identification des contraintes paysage et MH



Cette carte révèle le caractère anarchique de l'autorisation des éoliennes durant les 20 dernières années, comme du caractère incompréhensible des ZFDE :

a) Plus d'une centaine d'éoliennes existantes et autorisées en zone défavorables

b) Projets en cours d'instruction dans des zones défavorables

c) Projets refusés en zone favorable

d) Forme des zones favorables théoriques et non opérationnelles (bandes de 200 m de largeur)

e) Carte ZFDE (projet en instruction dans la ZFDE) conduisant à un renforcement de l'encerclement existant sur une des zones les plus saturées en France

f) Non prise en compte de la vallée de L'Aisne (Zone de 20 km à prévoir de part et d'autre et 10 km pour les affluents)... d'ailleurs localisation des projets refusés

g) Difficulté d'identification des contraintes paysage et MH